



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS

LOCALES

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES
INSTALLATIONS CLASSÉES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter
déposée par société EURO INFORMATION SERVICES
relative à l'aménagement d'un local de broyage et de stockage de déchets
d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sur le site de Wittelsheim

04 NOV. 2020

Par arrêté préfectoral du 04 NOV. 2020 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 19 jours, est prescrite du 30 novembre au 18 décembre 2020 inclus.

Le préfet du Haut-Rhin est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale qui sera prise sous forme d'arrêté assorti éventuellement de prescriptions particulières ou d'un arrêté préfectoral de refus.

Le commissaire enquêteur est Mme Isabelle KEMPF (chef de projet). En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- à la mairie de Wittelsheim (siège) aux jours et heures d'ouverture habituels au public, ainsi que lors des permanences assurées par le commissaire enquêteur ;
- sur le site internet de la préfecture du Haut-Rhin à l'adresse suivante : www.haut-rhin.gouv.fr rubriques « Actualités » - « Enquêtes publiques » - « Dossiers – Enquêtes Publiques » ;
- sur un poste informatique disponible à la préfecture du Haut-Rhin, 7 rue Bruat à Colmar du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.89.29.22.29) ou par mail (pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr).

Ces documents seront également déposés dans les mairies de Bollwiller, Staffelfelden, Uffholtz, et Wittenheim (communes du rayon).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment l'étude d'incidence et l'étude de danger, ainsi que la décision relative à un projet relevant d'un examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement datée du 6 janvier 2020.

Le public pourra présenter pendant toute la durée de l'enquête ses observations et propositions sur le projet soumis à enquête publique selon les modalités définies ci-après :

- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Wittelsheim – à l'attention de Mme le commissaire enquêteur – 2 rue d'Ensisheim – BP 50005 – 68310 WITTELSHEIM ;
 - sur le registre d'enquête disponible dans les mairies de Bollwiller, Staffelfelden, Uffholtz, et Wittenheim, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
 - par mail à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr en précisant dans le mail : « Wittelsheim – société EURO INFORMATION SERVICES».
 - directement auprès du commissaire enquêteur, oralement et/ou par écrit, lors de ses permanences qui se tiendront aux dates et heures suivantes à la mairie de Wittelsheim :
- le lundi 30 novembre 2020 de 9h à 11h
 - le mardi 8 décembre 2020 de 16h à 19h
 - le vendredi 18 décembre 2020 de 14h à 16h

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture du Haut-Rhin, 7 rue Bruat à Colmar (bureau des enquêtes publiques et installations classées), sur internet à l'adresse suivante : www.haut-rhin.gouv.fr (rubrique « Actualités » - « Enquêtes publiques » - « Rapport et conclusions du commissaire enquêteur ») ainsi que dans les mairies de Bollwiller, Staffelfelden, Uffholtz, et Wittenheim à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Mme TRAN Buchmann (Tél. 03 89 60 76 67).